

Fiche info financière pour assurance vie non fiscale

Valable à partir du 14/11/2017

DL Strategy non fiscal

+
INFO

Fiche info financière
Assurance-vie

Type d'assurance vie	Assurance vie composée de placements à rendement garanti par la compagnie d'assurances (Branche 21) et / ou liée à des fonds d'investissement sans garantie de capital, ni de rendement (Branche 23).
Garanties	<ul style="list-style-type: none">- <u>Garanties principales :</u>- <u>En cas de vie :</u> la valeur du contrat.<ul style="list-style-type: none">• La valeur du contrat est la somme de la valeur du volet Branche 21 et / ou de la valeur du volet Branche 23.• Branche 21 : La valeur du volet Branche 21 est formée par le total des affectations (= Toute opération entrante, telle que des versements nets et des switch, après retenue de frais et taxes), augmenté des intérêts de base d'application au moment de l'affectation et de l'éventuelle participation bénéficiaire, et diminuée des éventuels prélèvements.• Branche 23 : La valeur du volet Branche 23 est déterminée par la somme des valeurs respectives pour chacun des fonds d'investissement choisis. La valeur d'un fonds d'investissement est obtenue en multipliant les unités du contrat, qui sont affectées à ce fonds d'investissement, avec la valeur de l'unité correspondante. Le nombre d'unités des fonds Branche 23 choisis, est formé par la conversion des affectations (= Toute opération entrante, telle que des versements nets et des switch, après retenue de frais et taxes) et des prélèvements en unités.- <u>En cas de décès :</u> la compagnie versera la valeur du contrat.- <u>Garanties complémentaires optionnelles en cas de décès :</u><ul style="list-style-type: none">• La garantie 'capital décès minimum' :<ul style="list-style-type: none">○ Le Bénéficiaire a droit à la valeur du contrat, ou au minimum au capital décès prévu aux Conditions Particulières, si ce montant est supérieur à la

valeur du contrat. Le preneur d'assurances détermine le capital décès minimum.

- **La garantie 'capital décès supplémentaire' :**
 - Le Bénéficiaire a droit à la valeur du contrat majorée d'un montant supplémentaire prévu aux Conditions Particulières. Le preneur d'assurances détermine ce montant.

Le financement des garanties complémentaires décès se fait en prélevant les primes sur la réserve du contrat, constituée par les versements relatifs aux garanties principales. Lorsque cette réserve devient insuffisante pour financer la prime de la garantie complémentaire décès, cette dernière est supprimée, conformément à l'article 16 des conditions générales.

- **Garantie complémentaire optionnelle « accident » :**

- **En cas de décès par accident (ou en cas d'invalidité totale et permanente consécutive à un accident) :**

- Le capital décès par accident défini dans les conditions particulières.

- **Garantie complémentaire optionnelle en cas d'invalidité :**

- **La garantie 'exonération de primes' :**

- Prise en charge par la compagnie du paiement des primes d'assurance (de la garantie principale et des garantie(s) complémentaire(s) éventuelle(s)), pendant la période d'invalidité et proportionnellement au pourcentage d'invalidité (à partir d'un degré d'invalidité de 25%).

- **La garantie optionnelle complémentaire 'rente d'invalidité' :**

- Versement d'une rente par la compagnie, pendant la période d'invalidité et proportionnellement au pourcentage d'invalidité (à partir d'un degré d'invalidité de 25%). Dans certaines limites (en fonction du montant de la couverture principale et des revenus de l'assuré), le montant de la rente est déterminé par le preneur d'assurance ;
- Pour bénéficier de cette couverture complémentaire, il faut également souscrire la garantie complémentaire 'exonération de primes'.

Le financement des garanties complémentaires « accident » et « invalidité » se fait via le paiement de primes complémentaires, en plus des versements relatifs aux garanties principales. Les prestations assurées de ces garanties complémentaires ne sont acquises que dans la mesure où le paiement de ces primes complémentaires a été effectué, conformément à l'article 16 des conditions générales.

<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cette assurance s'adresse aux clients qui cherchent à épargner et/ou qui recherchent un placement à long terme et/ou qui souhaitent protéger leurs proches. - DL Strategy convient également comme instrument pour la transmission successorale. Dans ce cas, il est recommandé au client de se renseigner auprès de spécialistes en la matière.
<p>Volet Branche 21</p>	
<p>Taux d'intérêt garanti</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'intérêt garanti peut être choisi parmi 2 placements à rendement garanti : Le placement DL Eternal (taux garanti actuel 0 %) Le placement DL Eternal Alpha (taux garanti fixe 0 %) - Le taux d'intérêt est appliqué aux versements nets investis dans le fonds. - Le taux d'intérêt est garanti par versement pendant toute la durée du contrat. - Pour le placement DL Eternal, le taux d'intérêt garanti pour les versements futurs sera celui en vigueur au moment du versement. Le taux est donc susceptible de varier selon le versement. Dans cette hypothèse le preneur d'assurance sera averti par courrier ordinaire. - Le taux garanti pour le placement DL Eternal Alpha est fixe et invariable pour tous les versements sur toute la durée du contrat. Le rendement du placement DL Eternal Alpha est dès lors constitué entièrement par les participations bénéficiaires qui sont attribuées. - Les intérêts commencent à être générés dès réception des versements sur le contrat.
<p>Participation bénéficiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De façon discrétionnaire, la compagnie peut éventuellement répartir et attribuer chaque année une participation bénéficiaire aux placements à rendement garanti du volet B21, conformément au plan déposé auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) et de la Banque Nationale de Belgique et pour autant que le contrat ait été en vigueur au 31 décembre de l'année précédant l'attribution. - Cette participation bénéficiaire est attribuée par le biais d'une décision de l'Assemblée générale des actionnaires et le montant varie en fonction des résultats de la compagnie et de l'évolution des marchés financiers. - Le montant d'une participation bénéficiaire ne peut être garanti pour le futur.

<p>Rendement et risques</p>	<p>Assurance vie de la Branche 21 à rendement garanti dans le cadre de laquelle le risque d'investissement est supporté par l'assureur.</p> <p>Le risque pour le client porte sur le niveau du rendement qui variera en fonction de la variation du taux garanti (uniquement pour le placement DL Strategy Eternal) et des participations bénéficiaires éventuellement attribuées (tant pour le placement DL Strategy Eternal que pour DL Strategy Eternal Alpha).</p> <p>Ce produit est garanti par le système de protection belge pour les assurances vie de la branche 21. Cette protection s'enclenche si l'on constate que la compagnie est restée en défaut. Elle s'élève actuellement à 100 000 euros au maximum par preneur d'assurance pour toutes les réserves détenues au sein de la compagnie dans le cadre des assurances vie de la branche 21 bénéficiant de la protection.</p>
<p>Volet Branche 23</p>	
<p>Politiques d'investissements des fonds</p>	<p>Les politiques d'investissements des fonds sous-jacents sont résumés dans le tableau annexé à la présente fiche.</p> <p>Delta Lloyd BL Emerging Markets</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd BL Emerging Markets investit uniquement et intégralement dans le fonds BL Emerging Markets.</p> <p>Delta Lloyd Carmignac Commodities</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd Carmignac Commodities investit uniquement et intégralement en Carmignac Portfolio commodities A EUR Acc.</p> <p>Delta Lloyd Carmignac Emergents</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd Carmignac Emergents investit uniquement et intégralement en Carmignac Emergents E EUR Acc.</p> <p>Delta Lloyd Carmignac Patrimoine</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd Carmignac Patrimoine investit uniquement et intégralement dans le fonds Carmignac Patrimoine part A.</p> <p>Financière de l'Echiquier Agressor</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd Financière de l'Echiquier Agressor investit uniquement et intégralement dans le fonds Financière de l'Echiquier Agressor.</p> <p>Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS High</p> <p>Le fonds interne Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS High investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Degroof Global ISIS High.</p>

Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS Low

Le fonds interne Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS Low investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Degroof Global ISIS Low.

Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS Medium

Le fonds interne Delta Lloyd Life Degroof Global ISIS Medium investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Degroof Global ISIS Medium.

Degroof Global ISIS Medium Low

Le fonds interne Delta Lloyd Life Degroof Global Isis Medium Low investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Degroof Global ISIS Medium Low.

Delta Lloyd Select Dividend Fonds

Le fonds interne Delta Lloyd Select Dividend Fonds investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Delta Lloyd Select Dividend Fonds N.V.

Delta Lloyd Life DNCA Invest Eurose

Le fonds interne Delta Lloyd Life DNCA Invest Eurose investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent DNCA Invest Eurose Part A

Delta Lloyd Life Liquidity Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Liquidity Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent JPMorgan Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund.

- *Ce fonds peut convenir comme fonds de destination lors de l'activation de l'option financière Stop Loss Dynamique*
- *Ce fonds peut convenir comme fonds de départ lors de l'activation de l'option financière Drip Feed.*

Delta Lloyd Life Ethna-Aktiv Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Ethna-Aktiv Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds Ethna-Aktiv Fund.

Delta Lloyd Life Funds for Good Architect Strategy

Le fonds interne Delta Lloyd Life Funds for Good Architect Strategy investit uniquement et intégralement dans le fonds Funds for Good Architect Strategy B.

Delta Lloyd Life Fidelity Funds - America Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Fidelity Funds - America Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Fidelity Funds - America Fund.

Delta Lloyd Life Fidelity Funds - World Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Fidelity Funds - World Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Fidelity Funds - World Fund.

Delta Lloyd Life Fidelity Funds - Pacific Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Fidelity Funds - Pacific Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Fidelity Funds - Pacific Fund.

Delta Lloyd Life Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II

Le fonds interne Delta Lloyd Life Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II RT.

Delta Lloyd Life Invesco Pan European Equity Fund

Le fonds interne Delta Lloyd Life Invesco Pan European Equity Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Invesco Pan European Equity.

Delta Lloyd Life Invesco Global Investment Grade Corporate Bond

Le fonds interne Delta Lloyd Life Invesco Global Investment Grade Corporate Bond investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Invesco Funds - Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund A (EUR Hedged) Accumulation EUR.

Delta Lloyd Life M&G dynamic allocation

Le fonds interne Delta Lloyd Life M&G Dynamic Allocation Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent M&G Dynamic Allocation.

Delta Lloyd Life M&G optimal income

Le fonds interne Delta Lloyd Life M&G Optimal Income investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent M&G Optimal Income Fund.

Delta Lloyd Life NN Euro Fixed Income

Ce fonds investit dans un portefeuille diversifié d'obligations européennes en euro, tant en obligations d'Entreprise qu'en obligations d'Etat et presque exclusivement dans des obligations de haute qualité (Investment Grade)

Delta Lloyd Life NN Global Sustainable Equity

Ce fonds d'actions mondiales investit explicitement de façon durable, cela signifie en respectant l'équilibre entre l'humain, l'environnement et la société tout en veillant à produire une réelle valeur ajoutée. Les activités controversées (armes, tabac, jeux de hasard, etc.) sont exclues et, en outre, les gestionnaires sélectionnent uniquement les sociétés les plus durables dans un secteur ou une région.

	<p>Delta Lloyd R Valor F Le fonds interne Delta Lloyd R Valor F investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent R Valor Action F.</p> <p>Delta Lloyd Life Skagen Kon-Tiki Fund Le fonds interne Delta Lloyd Life Skagen Kon-Tiki Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds Skagen Kon-Tiki.</p> <p>Delta Lloyd Life Triodos Sustainable Bond Fund Le fonds interne Delta Lloyd Life Triodos Sustainable Bond Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Triodos Sustainable Bond Fund.</p> <p>Delta Lloyd Life Triodos Sustainable Equity Fund Le fonds interne Delta Lloyd Life Triodos Sustainable Equity Fund investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Triodos Sustainable Equity Fund.</p> <p>Delta Lloyd Life Trusteam Optimum Le fonds interne Delta Lloyd Life Trusteam Optimum investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent Trusteam Optimum Part. A.</p>
<p>Rendement et risques liés au volet Branche 23</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonds d'investissement du volet Branche 23 ne donnent pas droit à une participation bénéficiaire. - La compagnie d'assurances n'offre aucune garantie de capital et de rendement sur le volet Branche 23. Le rendement d'un fonds d'investissement Branche 23 est lié à l'évolution de la valeur de l'unité de ce fonds, elle-même liée à l'évolution du fonds sous-jacent dans lequel il est investi à 100 %. La valeur des placements investis dans un fonds d'investissement Branche 23 peut augmenter ou diminuer. Le preneur d'assurance peut donc recevoir moins que sa mise de départ. Le risque financier lié au contrat en Branche 23 est entièrement supporté par le preneur d'assurance. <p>Chaque fonds d'investissement Branche 23, en fonction de sa nature et du type d'actifs dans lesquels il investit, présente une classe de risque spécifique sur une échelle de 1 à 7 (la classe 7 étant la plus risquée). Cette classe de risque traduit la volatilité du fonds, autrement dit les variations potentielles à la hausse et à la baisse de sa valeur nette d'inventaire. La classe de risque d'un fonds peut évoluer avec le temps.</p> <p>Ci-dessous vous trouverez un résumé des principaux risques liés à la branche 23. Pour une analyse détaillée nous vous invitons à consulter les prospectus respectifs de chaque fonds disponibles sur les sites internet des fonds sous jacents.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ☑ <u>Risque de contrepartie</u> : Le fonds sous-jacent peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles. ☑ <u>Risque de crédit</u> : Une obligation représente une créance contre son émetteur. Le risque vise ici le cas où une obligation perd toute sa valeur parce que l'émetteur de l'obligation n'est pas en mesure de rembourser sa dette à l'échéance fixée. ☑ <u>Risque de liquidité</u> : Certains titres financiers peuvent se révéler impossibles à vendre rapidement à un moment donné ou être vendus avec une décote. ☑ <u>Risque de gestion</u> : Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles d'un fonds d'investissement peuvent se révéler inefficaces ou défavorables. ☑ <u>Risque des instruments dérivés</u> : Certains instruments dérivés peuvent augmenter la volatilité du fonds sous-jacent ou exposer le compartiment à des pertes supérieures au prix de ces instruments dérivés. ☑ <u>Risques opérationnels</u> : Dans tout marché, et notamment dans les marchés émergents, le fonds sous-jacent peut perdre une partie ou la totalité de son argent en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable <p>- Étant donné que les rachats (total et partiel) et switches ont lieu généralement à la première date de transaction qui suit la demande, le preneur n'a pas connaissance, au moment de sa demande, de la valeur de l'unité à laquelle aura lieu l'opération. Dès lors, l'opération peut être dans certains cas de figure défavorable pour le client suite à l'évolution de cette valeur entre le moment de la demande par le client et le moment auquel cette demande est exécutée.</p>
<p>Rendements du passé (pour autant qu'ils soient disponibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rendements historiques des fonds sont disponibles sur le site www.deltalloydlife.be. - Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur. - Un résumé des rendements est disponible dans le tableau à la fin de ce document.
<p>Adhésion / Inscription</p>	<p>Une adhésion est possible à tout instant.</p>

Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur de l'unité est la valeur déterminée par le gestionnaire de fonds après déduction de tous les frais de gestion de la compagnie et après attribution éventuelle du dividende. - La valeur du contrat est calculée en multipliant le nombre d'unités de chaque fonds par leur valeur respective. - La valeur de l'unité peut être consultée sur le site www.deltalloydlife.be. La valeur est mise à jour de façon quotidienne.
Transfert de fonds	Cf. Switch.
Généralités	
Frais : frais compagnie et rémunération directement imputés au contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais d'entrée sont appliqués sur le versement après déduction des taxes et/ou des primes et taxes des garanties complémentaires. - Les frais d'entrée s'élèvent à 4,5 % maximum: 0,5 % sur chaque prime pour la compagnie et maximum 4 % de rémunération sur chaque prime pour votre intermédiaire en assurances. - Pour la partie Branche 21, une rémunération pour la gestion peut s'élever au maximum à 0,025 % par mois, soit 0,30 % par an maximum. Cette rémunération est prélevée mensuellement sur la valeur du contrat pendant les dix premières années du contrat. - Pour la partie Branche 23, les frais de gestion destinés à la compagnie s'élèvent à 0,08 % / mois maximum, soit 0,96 % par an maximum. Ils sont prélevés sur la valeur d'unité déterminée par le gestionnaire de fonds.
- frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> - Rachats libres : <ul style="list-style-type: none"> - pendant les 4 premières années du contrat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aucuns frais de sortie sur la totalité des montants rachetés dans la même année civile et qui n'excède pas 10 % de la valeur du contrat ; ▪ sur la partie qui excède les 10 %, des frais de sortie de 4,8 % diminué de 0,1 % par mois écoulé à compter de l'entrée en vigueur du contrat ; - à partir de la 5^{ème} année, plus aucuns frais de sortie. - Rachats partiels périodiques programmés : <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité forfaitaire de 2,50 € par retrait.

<p>- Indemnité de rachat / retrait</p>	<p>- En cas de rachat libre, (=non programmé) dans les 8 premières années du volet Branche 21, la compagnie peut appliquer une indemnité financière.</p> <p>La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché, conformément à l'article 30, § 2, 2° de l'arrêté royal vie du 14 novembre 2003.</p>
<p>- frais en cas de switch (transfert entre fonds) au sein du même volet ou entre différents volets</p>	<p>- Switch libre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier switch par année civile est gratuit ; ensuite : 0,5 % du montant transféré. • En cas de transfert de fonds dans les 8 premières années du volet Branche 21, une indemnité financière peut être prélevée. La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché, conformément à l'article 30, § 2 , 2° de l'arrêté royal vie du 14 novembre 2003. <p>- Switch automatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais liés aux options d'investissement s'élèvent à 0,5% du montant transféré, sauf en cas de dynamisation de la participation bénéficiaire ou de drip feed (dans ces derniers cas, le transfert est gratuit)
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La durée est de 5 ans au minimum. - La durée des contrats avec garanties complémentaires en cas d'invalidité doit être de 10 ans minimum. - Le terme du contrat correspond au maximum au 120^{ème} anniversaire de l'assuré. Les garanties complémentaires en cas de décès ont toutefois une durée maximale jusqu'au 80^{ème} anniversaire de l'assuré. Les garanties complémentaires en cas d'invalidité ont une durée maximale jusqu'au 65^{ème} anniversaire de l'assuré. - Les événements qui donnent lieu au paiement de la valeur du contrat sont la résiliation du contrat par le preneur d'assurance, le rachat total, le décès de l'assuré avant le terme du contrat ou l'arrivée à terme du contrat.
<p>Prime</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si le premier versement est une prime unique, il doit s'élever à 2 500 € (taxes et frais d'entrée compris) minimum. - Si le premier versement est une prime récurrente, il doit s'élever à 480 € / an au minimum (taxes et frais d'entrée compris et primes et taxes des garanties complémentaires non comprises). - Les garanties complémentaires ne sont compatibles

	<p>qu'avec des primes récurrentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La périodicité des primes récurrentes est libre et peut être mensuelle / trimestrielle / semestrielle / annuelle. - Le montant d'un versement libre doit être de 500 € minimum (taxes et frais d'entrée compris). - Une indexation annuelle des primes récurrentes sur la base d'un pourcentage fixe de 1 % à 5 % est possible.
<p>Fiscalité</p>	<p>Sur les primes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les primes ne bénéficient pas d'un avantage fiscal. - Une taxe de 2 % est due sur chaque versement effectué par une personne physique résidant en Belgique. - Une taxe de 4,4 % est due sur chaque versement effectué par une personne morale. <p>En cas de sortie du volet Branche 21 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les rachats (libres et partiels périodiques) et switches (libres et automatiques) : <p>Pour les personnes physiques résidant en Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de précompte mobilier après une période de 8 ans, à compter de la date de souscription du contrat. - Pour éviter le précompte mobilier dans les 8 premières années, deux conditions doivent être simultanément remplies : <ul style="list-style-type: none"> - souscrire une couverture décès de minimum 130 % de la somme des versements (hors taxes et primes et taxes des garanties complémentaires) dès la date d'entrée en vigueur du contrat et pour toute la durée du contrat ; - ET le preneur d'assurance = l'assuré = le bénéficiaire en cas de vie. <p>- Au terme du contrat :</p> <p>Pas de précompte mobilier si le terme est supérieur à 8 ans, à compter de la date de souscription du contrat. Si moins de 8 ans, exonération du précompte mobilier possible si couverture décès de minimum 130 % et preneur d'assurance = assuré = le bénéficiaire en cas de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de décès : <ul style="list-style-type: none"> - Le précompte mobilier n'est pas dû. - Les droits de succession s'appliquent suivants les règles normales du Code des droits de succession.

	<p>En cas de sortie du volet Branche 23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le précompte mobilier n'est pas dû. <p>En cas de switches au sein du volet Branche 21 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le précompte mobilier n'est pas dû. - Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque personne et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
<p>Rachat : -rachat partiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Solde minimum : <ul style="list-style-type: none"> - Le solde de la valeur du contrat après rachat doit être au minimum égal à 1 240 €, avec un minimum de 250 € par fonds. - Rachats libres partiels : <ul style="list-style-type: none"> - Les rachats partiels doivent s'élever à un montant de 500 € minimum. - Rachats partiels périodiques (= rachats programmés) : <ul style="list-style-type: none"> - Le preneur d'assurance peut opter pour un rachat annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel. - Le preneur d'assurance détermine le montant des rachats partiels périodiques sous la forme d'un montant forfaitaire net (hors taxes et frais). - Les rachats partiels périodiques s'élèvent à 2 400 € minimum par an et à 15 % maximum de la valeur du contrat. Ce pourcentage de 15 % est calculé sur base de la prime (taxe et frais d'entrée inclus) pour les rachats partiels périodiques demandés lors de la souscription et sur base de la réserve du contrat pour les rachats partiels périodiques demandés en cours de contrat. <p>Le pourcentage de rachats libres sans frais de sortie endéans la même année civile (10% maximum de la valeur du contrat) et le pourcentage maximal de rachats partiels périodiques ne sont pas cumulables. Ces différents types de rachats sont toutefois combinables.</p>
<p>Rachat : - rachat total</p>	<p>A tout moment, le preneur d'assurance a le droit de demander le rachat total de son contrat.</p>
<p>Transfert entre Branche 21 et Branche 23 / Switch</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur du contrat qui a été investie dans un ou plusieurs placements à rendement garanti (Branche 21) ou fonds d'investissement (Branche 23) peut être partiellement ou totalement transférée vers un ou plusieurs autres placements (Branche 21 et / ou Branche 23) disponibles dans le cadre du contrat. Un pareil transfert est appelé « switch ». - Après tout switch, la valeur de chaque placement doit

s'élever à 250 € minimum.

- L'une des cinq options d'investissement (switches automatiques) est disponible par contrat. Les frais liés aux options d'investissement s'élèvent à 0,5% du montant transféré, sauf en cas de dynamisation de la participation bénéficiaire (dans ce cas le transfert est gratuit)
- Les options d'investissement sont disponibles à partir d'une valeur de contrat de 10.000 €.
- Ces options sont les suivantes (frais pour le client : 0,5% du montant transféré par switch automatique, sauf pour l'option dynamisation de la participation bénéficiaire) :
 - **Sécurisation des plus-values** (non disponible pour les contrats à versements périodiques) : pour chaque fonds d'investissement de la Branche 23, le client détermine à partir de quel pourcentage (avec un minimum de 5%) la plus-value éventuelle sera transférée vers le placement à rendement garanti DL Eternal.
 - **Dynamisation de la participation bénéficiaire** : un montant équivalent à la participation bénéficiaire éventuelle attribuée au volet Branche 21 est transféré gratuitement vers un seul fonds d'investissement de la Branche 23 au choix du preneur d'assurance. La compagnie détermine chaque année à quelle date ce switch automatique sera exécuté.
 - **Rééquilibrage** : si la proportion de l'un des fonds d'investissement Branche 23 choisis s'écarte d'au moins 5 % par rapport à la répartition initiale des fonds d'investissement, un transfert sera effectué afin de revenir à la répartition initiale.
 - **Drip Feed** : après un versement unique dans le fonds Delta Lloyd Life Liquidity Fund, des transferts automatiques sont effectués vers les fonds d'investissement en Branche 23 choisis par le preneur d'assurance. Ces transferts se font suivant la périodicité choisie par le preneur d'assurance (par mois, trimestre, semestre, an). Le montant transféré doit s'élever à 150 € minimum et à 40€ minimum par fonds.
 - **Stop Loss Dynamique**: pour chaque fonds d'investissement de la Branche 23, le client peut choisir un pourcentage de moins-value (5 % minimum et 50 % maximum, par tranche de 1 %) à partir duquel le solde du/des fonds d'investissement sera transféré vers le fonds d'investissement Branche 23 DLL Liquidity Fund.

<p>Nombre de placements à rendement garanti et de fonds d'investissement par contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un choix de 6 placements à rendement garanti et fonds d'investissement différents (par contrat avec versements périodiques) et 20 placements à rendement garanti et fonds d'investissement différents (par contrat à prime unique) maximum est possible parmi la liste annexée des possibilités d'investissement proposées par le produit DL Strategy (Branche 21 et Branche 23, combinées ou pas). - Un minimum de 15 % (pour les contrats à versements périodiques) et de 5 % (pour les contrats à prime unique) de la prime nette doit être investi par placement à rendement garanti et par fonds d'investissement choisi.
<p>Informations pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Delta Lloyd Life SA, entreprise d'assurances agréée par la Banque nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que les branches d'assurances relevant du groupe d'activités non vie sauf assistance, dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB. - Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires. - En cas de faillite de la compagnie d'assurances, les versements effectués par le preneur (diminués des retraits éventuels réalisés par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles et des intérêts déjà acquis tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 € par personne et par compagnie d'assurances. Ce mécanisme de protection n'a trait qu'au volet branche 21 du produit d'assurance. Delta Lloyd Life SA est affiliée au système légal obligatoire belge. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet www.fondsspecialdeprotection.be. - Des informations supplémentaires sur le produit d'assurance-vie sont disponibles dans les conditions générales et, le cas échéant, dans le Règlement de gestion des fonds d'investissement de la Branche 23 qui peuvent être obtenues sur demande, sans frais, au siège social de Delta Lloyd Life SA et consultées à tout moment sur le site www.deltalloydlife.be. - La politique en matière de gestion des conflits d'intérêts de Delta Lloyd Life SA est disponible sur www.deltalloydlife.be

	<p>dans la rubrique "Autre", présente au bas de chaque page du site.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une fois par an, la compagnie fournit au preneur d'assurance les informations légales relatives à l'évolution du contrat DL Strategy.- La présente Fiche info financière est adaptée régulièrement. La version la plus récente est toujours consultable sur www.deltalloydlife.be dans la rubrique des documents légaux. Cependant, cette fiche est un document publicitaire. En cas de discussions ou de doute quant à son interprétation les conditions générales et particulières du contrat priment. Il est conseillé aux clients de lire attentivement les conditions particulières et générales du contrat avant la souscription.- Dans le cadre des assurances épargne et placement, Delta Lloyd Life SA reçoit de certains gestionnaires de fonds des rétrocessions (variant de 0% à 90%) sur les frais de gestion des fonds sous-jacents (variant eux-mêmes de 0,25% à 2,35%) ou des rétrocessions (variant de 0,55% à 0,9%) sur leur portefeuille. Des informations complémentaires relatives à ces rétrocessions peuvent être demandées auprès du service client à l'adresse suivante : client@deltalloydlife.be ou par téléphone au 02/650.78.00.- Le droit applicable au contrat est le droit belge.- Toute plainte éventuelle relative à un contrat DL Strategy peut être adressée à :- Delta Lloyd Life, Service Quality Team, avenue Fonsny, 38 à 1060 Bruxelles, plaintes@deltalloydlife.be. Vous avez également la possibilité de vous adresser au Service de médiation pour le consommateur à l'Ombudsman des assurances, square de Meeus 35 à 1000 Bruxelles.
--	--

Gamme des fonds en Branche 23 disponibles chez Delta Lloyd Life

FONDS SOUS-JACENTS/ PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS D' ACTIONS						
ECHIQUIER AGRESSOR ACTIONS EUROPE FLEX CAP Ce fonds fait des valeurs européennes ("stock picking") et du "trading" ses domaines d'investissement de prédilection. Ainsi se trouvent réunies des anticipations à long terme et des opérations à très court terme. Son objectif est la recherche de la performance sur le long terme. Le fonds est investi en actions au minimum à 60 % de son actif (niveau de risque moyen / haut).						
Financière de l'Echiquier	FR0010321802	★★★ Pas noté	-0,43 %	4,57 %	11,59 %	5
CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES Ce fonds est un fonds d'actions internationales qui investit principalement dans le secteur des métaux précieux et industriels, de l'énergie, du bois et des matières premières agricoles. Il est orienté vers la recherche des meilleures opportunités de croissance à travers une sélection active de valeurs à fort potentiel.						
Carmignac Gestion SA	LU0164455502	★★★ Pas noté	20,34 %	2,38 %	-2,93 %	6
CARMIGNAC EMERGENTS ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS Ce fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique d'allocation d'actifs investis en valeurs des pays émergents, et portée essentiellement sur les actions sans écarter les obligations des pays émergents.						
Carmignac Gestion SA	FR0010149302	★★★ Pas noté	0,32 %	3,09 %	3,31 %	5
DELTA LLOYD SELECT DIVIDEND FONDS N.V. ACTIONS EUROPE FLEX CAP Ce fonds a pour objectif d'obtenir un rendement absolu attrayant et stable, offrant un revenu annuel fixe. Une analyse rigoureuse permet la composition d'un portefeuille d'entreprises européennes stables, favorablement valorisées, en bonne santé financière et qui offrent des dividendes élevés.						
Delta Lloyd Asset Management NV	NL0000292746	- Negative	-0,08 %	5,23 %	9,64 %	5
FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE Ce fonds investit au moins 70% de ses actifs en actions de sociétés américaines. Il peut investir en dehors des zones géographiques et sectorielles, des marchés et des catégories d'actifs principaux du fonds sous-jacent. Il peut utiliser des instruments dérivés en vue de réduire les risques ou les coûts ou pour générer du capital ou des revenus supplémentaires. Il est entièrement libre de ses choix en termes d'investissements dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement.						
FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	LU0251127410	★★★★★ Bronze	11,08 %	/	/	5

FONDS SOUS-JACENTS/ PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS D' ACTIONS						
FIDELITY FUNDS - PACIFIC FUND ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON Ce fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des titres de sociétés de la région Asie Pacifique, y compris, mais non limité au Japon, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Corée, Malaisie, Nouvelle Zélande, Philippines, Singapour, Taiwan et Thaïlande. Il peut investir en dehors des zones géographiques et sectorielles, des marchés et des catégories d'actifs principaux du fonds sous-jacent. Il peut utiliser des instruments dérivés en vue de réduire les risques ou les coûts ou pour générer du capital ou des revenus supplémentaires. Il est entièrement libre de ses choix en termes d'investissements dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement.						
FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	LU0368678339	★★★★ Silver	5,83 %	/	/	6
FIDELITY FUNDS - WORLD FUND ACTIONS INTERNATIONALES GDES CAP. MIXTE Ce fonds investit au moins 70 % de ses actifs en actions de sociétés à travers le monde. Il n'y a pas de limite dans les choix de sociétés, que ce soit sur le plan géographique, en termes de taille ou de secteur d'activité. La sélection des titres sera avant tout basée sur la disponibilité d'opportunités d'investissement attrayantes. Il peut investir en dehors des zones géographiques et sectorielles, des marchés et des catégories d'actifs principaux du fonds sous-jacent. Il peut utiliser des instruments dérivés en vue de réduire les risques ou les coûts ou pour générer du capital ou des revenus supplémentaires. Il est entièrement libre de ses choix en termes d'investissements dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement.						
FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	LU1261432659	Pas noté Silver	7,00 %	/	/	5
INVESCO PAN EUROPEAN EQUITY FUND ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE Ce fonds vise à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions ou titres de fonds propres de sociétés européennes en mettant l'accent sur les grandes entreprises. Au moins 70 % de l'actif total (hors liquidités détenues à titre accessoire) seront investis dans des actions ou instruments de fonds propres de sociétés ayant leur siège dans un pays d'Europe ou dans un pays situé hors d'Europe mais qui exercent leurs activités de façon prédominante en Europe ou de holdings dont les participations sont investies de façon prédominante dans des sociétés dont le siège se trouve dans un pays européen. Il n'existe pas de répartition géographique prédéterminée et la pondération obéit à des règles souples en s'attachant avant tout au jugement porté sur les différentes sociétés et à des considérations générales sur l'économie ou l'activité. Ce fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif total dans des espèces et quasi-espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas le critère ci-dessus ou dans des titres de créance (y compris les titres de dette convertibles) émanant d'émetteurs du monde entier.						
Invesco Management	LU0028118809	★★★★ / Pas noté	-0,26 %	/	/	6
NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY P CAP EUR ACTIONS INTERNATIONALES GDES CAP. MIXTE Ce fonds d'actions mondiales investit explicitement de façon durable, cela signifie en respectant l'équilibre entre l'humain, l'environnement et la société tout en veillant à produire une réelle valeur ajoutée. Les activités controversées (armes, tabac, jeux de hasard, etc.) sont exclues et, en outre, les gestionnaires sélectionnent uniquement les sociétés les plus durables dans un secteur ou une région.						
NN Investment Partners	LU0119216553	★★★★ / Neutral	/	/	/	5
SKAGEN KON-TIKI ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS Ce fonds dispose d'un mandat d'investissement international, mais a pour objectif d'investir au moins 50 % de ses actifs sur les marchés émergents. Le fonds recherche les entreprises de qualité à bas prix, dont la caractéristique est d'être sous-évaluées et peu recherchées, et qui pâtissent d'une faible image. Afin de limiter les risques, le fonds s'attache à maintenir un équilibre géographique et sectoriel raisonnable.						
Skagen AS	NO0010140502	★★★/ Bronze	11,54 %	1,76 %	/	6

FONDS SOUS-JACENTS/ PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS D' ACTIONS						
TRIODOS SUSTAINABLE EQUITY FUND ACTIONS INTERNATIONALES GDES CAP. CROISSANCE Ce fonds éthique investit à travers le monde essentiellement dans les actions de sociétés cotées en Bourse qui sont conformes à une stratégie d'investissement durable et qui offrent une bonne perspective d'investissement.						
Delta Lloyd Asset Management NV	LU0278272413	★★★ / Neutral	-4,23 %	8,21 %	11,64 %	5
FONDS MIXTES						
BL EMERGING MARKETS MIXTE - ALLOCATION MARCHÉS ÉMERGENTS L'objectif d'investissement est d'offrir un rendement sur le long terme à travers l'investissement dans des actions et obligations des pays émergents. L'allocation d'actifs stratégique est de 75 % en actions et 25 % en obligations. La partie actions peut varier entre 60 % et 100 %. Le gestionnaire est à la recherche de sociétés de qualité bénéficiant d'un avantage compétitif tangible, qui leur permet d'être rentable et de générer un cash-flow élevé de façon récurrente. Un accent particulier est mis sur la valorisation des sociétés.						
Banque de Luxembourg Investments SA	LU0495664178	★★★★ Pas noté	4,28 %	3,29 %	/	5
CARMIGNAC PATRIMOINE PART A MIXTE - ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL Ce fonds est un fonds diversifié qui investit en actions et obligations internationales sur les places financières du monde entier. Il est orienté vers la recherche d'une performance régulière à travers une gestion active, sans a priori d'allocation par zone géographique ou secteur d'investissement. Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, 50 % au minimum de l'actif sont investis en permanence sur des produits de type obligataire et / ou monétaire.						
Carmignac Gestion SA	FR0010135103	★★★★/Bronze	2,79 %	3,36 %	3,30 %	4
DNCA INVEST EUROSE CLASS A SHARES EUR ALLOCATION DIVERSIFIÉE EUR PRUDENTE - EUROPE Ce fonds diversifié cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro, en visant à surperformer l'indicateur de référence composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur la période de placement recommandée (minimum 3 ans). Zone d'investissement : Union européenne						
DNCA Finance Luxembourg	LU0284394235	★★★★/Silver	2,48%	3,19%	5,94%	4
DPAM GLOBAL STRATEGY L - LOW MIXTE - ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL Ce fonds investit principalement dans un portefeuille de parts de fonds d'investissement, d'actions et d'obligations composé de façon à correspondre à un niveau de risque modéré. Il peut également investir dans des produits structurés compatibles avec la politique d'investissement. Il n'a pas de limite géographique, sectorielle ou de devise. Afin de tirer parti ou de se couvrir des fluctuations de marché, ou encore pour une gestion de portefeuille efficace, il peut recourir à des instruments dérivés.						
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	LU0035600401	★★★★ Pas noté	1,91 %	/	/	3

FONDS SOUS-JACENTS / PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS MIXTES						
DPAM GLOBAL STRATEGY L - MEDIUM LOW MIXTE - ALLOCATION EUR MODEREE - INTERNATIONAL						
Ce fonds investit principalement dans un portefeuille de parts de fonds d'investissement, d'actions et d'obligations composé de telle manière à correspondre à un niveau de risque modéré à médian. Il peut également investir dans des produits structurés compatibles avec la politique d'investissement. Il n'a pas de limite géographique, sectorielle ou de devise. Afin de tirer parti ou de se couvrir contre des fluctuations de marché, ou encore pour une gestion de portefeuille efficace, il peut recourir à des instruments dérivés.						
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	LU0726995722	★★★/ Pas noté	2,90 %	/	/	4
DPAM GLOBAL STRATEGY L - MEDIUM MIXTE - ALLOCATION EUR MODEREE - INTERNATIONAL						
Ce fonds investit principalement dans un portefeuille de parts de fonds d'investissement, d'actions et d'obligations composé de telle manière à correspondre à un niveau de risque médian. Il peut également investir dans des produits structurés compatibles avec la politique d'investissement. Il n'a pas de limite géographique, sectorielle ou de devise. Afin de tirer parti ou de se couvrir contre des fluctuations de marché, ou encore pour une gestion de portefeuille efficace, il peut recourir à des instruments dérivés.						
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	LU0034463017	★★★★ Pas noté	4,45 %	/	/	4
DPAM GLOBAL STRATEGY L - HIGH FLEXIBEL - MIXFONDSEN EUR OFFENSIEF - WERELDWIJD						
Dit fonds belegt voornamelijk in een portefeuille van deelnemingsrechten van beleggingsfondsen, aandelen en obligaties die op zo een manier zijn samengesteld dat het risiconiveau hoog is. Het kan ook beleggen in gestructureerde producten die verenigbaar zijn met het beleggingsbeleid. Het fonds heeft geen geografische, sectorale of valutaalimiet. Om te profiteren van of zich in te dekken tegen marktschommelingen, of voor een efficiënt portefeuillebeheer, kan het fonds gebruikmaken van derivaten.						
Degroof Petercam Asset Services S.A.	LU0035601805	★★★★ / Geen notering	6,34 %	/	/	5
ETHNA-AKTIV FUND MIXTE - ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL						
Ce fonds est un fonds flexible géré de façon active afin de tenir compte de la situation actuelle des marchés et des perspectives futures. Il se base sur une stratégie d'investissement qui combine flexibilité et équilibre. Afin de limiter les risques, ce fonds investit dans des liquidités, des obligations et des actions (avec un maximum de 49 %).						
Ethenea Independent Investors S.A.	LU0431139764	★★★ Neutral	-5,72 %	-0,25 %	/	4
FLOSSBACH VON STORCH - MULT. OPPORT. II MIXTE - ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL						
Ce fonds a pour objectif de réaliser une plus-value intéressante, en tenant compte du risque d'investissement. Sa stratégie d'investissement est déterminée sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Il investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme fixe. Au maximum 20% de ses actifs nets peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de ses actifs. Il peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« instruments dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.						
Flossbach von Storch Invest S.A.	LU1038809395	★★★★★ Pas noté	3,69 %	/	/	4

FONDS SOUS-JACENTS / PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS MIXTES						
FUNDS FOR GOOD ARCHITECT STRATEGY MIXTE - ALLOCATION EUR FLEXIBLE – INTERNATIONAL L'objectif d'investissement est d'offrir un rendement sur le long terme supérieur à celui d'un portefeuille défensif classique de type 70% obligations / 30 % actions. En tant que fonds diversifié, il utilise 4 thématiques d'investissement : les actions défensives de qualité, les meilleurs fonds patrimoniaux flexibles défensifs, les obligations mondiales d'entreprises et d'état et enfin des fonds non liés aux marchés classiques (immobilier et micro-finance).						
Banque de Luxembourg Investments SA	LU0945616984	★★★ Pas noté	-1,45 %	1,51 %	/	4
M&G OPTIMAL INCOME FUND MIXTE - ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL Ce fonds investit au moins 50 % de ses actifs dans des titres à revenu fixe (investissements qui engendrent un certain niveau de revenu ou d'intérêt). Ce fonds sous-jacent peut également investir, mais sans s'y limiter, dans les types d'actifs suivants : autres fonds, actions de société, liquidités, instruments dérivés (qui peuvent être utilisés à des fins de couverture). Il peut investir plus de 35 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un état membre de l'EEE ou par d'autres pays répertoriés dans le Prospectus. Pour atteindre son objectif d'investissement, il peut combiner cette exposition avec l'emploi d'instruments dérivés.						
M&G Group	GB00B1VMCY93	★★★★ Silver	5,80 %	/	/	3
M&G DYNAMIC ALLOCATION FUND MIXTE - ALLOCATION EUR FLEXIBLE – INTERNATIONAL Ce fonds a pour objectif de générer des rendements totaux positifs sur des périodes de 3 ans à travers une gestion souple d'un portefeuille diversifié d'actifs au niveau mondial. Il peut investir sur de multiples types d'actifs. Il peut détenir de fortes concentrations de tout type d'actif autorisé, dans toute devise, dans tout segment du marché, et dans toute région du monde. Il peut investir plus de 35 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un état membre de l'EEE ou par d'autres pays répertoriés dans le Prospectus. Pour atteindre son objectif d'investissement, il peut combiner cette exposition avec l'emploi d'instruments dérivés. Il peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Il permet au gérant de faire des choix discrétionnaires lorsqu'il décide quels investissements doivent être détenus.						
M&G Group	GB00B56H1S45	★★★★ Pas noté	7,62 %	/	/	4
R VALOR ACTION F MIXTE - ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL Ce fonds vise une performance absolue sur le long terme grâce à une allocation d'actifs flexible et réactive. Son portefeuille s'adapte aux différentes conditions de marché en saisissant les opportunités d'investissement identifiées sur toutes les classes d'actifs et zones géographiques.						
Rothschild & Cie Gestion	FR0011261197	★★★★★ / Pas noté	17,07 %	11,14%	12,47 %	6
TRUSTEAM OPTIMUM A ALLOCATION DIVERSIFIÉE EUR PRUDENTE L'objectif est de concilier une performance régulière avec un niveau de risque le plus faible possible grâce à la mise en œuvre de stratégies différenciantes sur les obligations, les obligations convertibles, les options ou actions associées à des options et des instruments du marché monétaire.						
Trusteam Finance / Jean-Luc ALLAIN	FR0007072160	★★★★ / Pas noté	4,23%	2,43%	3,51%	2

FONDS SOUS-JACENTS/ PHILOSOPHIE ¹ / GESTIONNAIRE ²	CODE ISIN	MORNINGSTAR RATING / NOTE ANALYSTES AU 25/1/2017 ³	RENDEMENTS NETS ÉQUIVALENTS DES FONDS INTERNES AU 31/12/2016 ⁴			CLASSE DE RISQUE AU 30/9/17 ⁶
			1 an ⁵	3 ans ⁵	5 ans ⁵	
FONDS D'OBLIGATIONS						
INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND FUND A (EUR HEDGED) ACCUMULATION EUR						
OBLIGATIONS INTERNATIONALES EMPRUNTS PRIVÉS COUVERTES EN EUR Le Fonds a pour objectif de générer un rendement et une appréciation à long terme du capital. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance de qualité élevée émis par des sociétés du monde entier. Le Fonds s'exposera à ces actifs au travers de produits dérivés (instruments complexes) et son exposition totale ne dépassera pas deux fois la valeur du Fonds. Dans le respect de ses objectifs, le Fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indicateur de référence.						
Invesco Management S.A.	LU0432616570	★★★★ / Pas noté	4,07%	4,27%	4,86%	3
NN (L) EURO FIXED INCOME P CAP EUR OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES						
Ce fonds investit dans un portefeuille diversifié d'obligations européennes en euro, tant en obligations d'Entreprise qu'en obligations d'Etat et presque exclusivement dans des obligations de haute qualité (Investment Grade).						
NN Investment Partners	LU0546917773	★★★ / Bronze	/	/	/	3
TRIODOS SUSTAINABLE BOND FUND OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES						
Ce fonds éthique investit essentiellement dans des obligations libellées en euro de sociétés 'large cap' cotées sur les marchés boursiers du monde entier, et de pays, qui sont conformes à une stratégie d'investissement durable et qui offrent une bonne perspective d'investissement.						
Delta Lloyd Asset Management	LU0278272769	★★★ / Neutral	1,45 %	2,12 %	2,07 %	3
FONDS MONETAIRE						
DELTA LLOYD LIQUIDITY FUND MONÉTAIRE EUROS						
Le fonds Delta Lloyd Life Liquidity Fund investit 100% dans le fonds sous-jacent JPMorgan Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund. Ce fonds sous-jacent cherche à offrir un rendement dans sa devise de référence comparable aux taux du marché monétaire en vigueur tout en cherchant à préserver un capital en adéquation avec ces taux et à maintenir un degré de liquidité élevé.						
Delta Lloyd Asset Management	LU0088882138	/	/	/	/	1

¹Résumé de la politique d'investissement. Seul le texte intégral du « Règlement de gestion des fonds d'investissement de la Branche 23 de Delta Lloyd Strategy », disponible sur www.deltalloydlife.be, a valeur juridique.

²Ucit : ce fonds sous-jacent répond aux conditions de la directive 2009/65/EC (directive Ucits)

³Les ratings Morningstar vont de ★ à ★★★★★. Pour plus d'informations nous vous conseillons de consulter le document « Morningstar Rating for funds methodology » disponible sur le site www.morningstar.be

⁴Rendement net du fonds interne (après frais de gestion) appliqué à la réserve nette (après déduction des taxes, frais d'entrée et primes de risques éventuels).

⁵Correspond à la conversion de la performance du fonds sur une période de 1, 3 et 5 ans en base annuelle. Rendement 1an= rendement 2016, rendement 3 ans= rendement 2014-2016, rendement 5 ans= rendement 2012-2016. Ces rendements sont des rendements nets (= après déduction des frais de gestion DLL) mais qui ne tiennent pas compte des frais et taxes dus applicable au produit DLS non fiscal. Ces rendements ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur.

⁶Les classes de risque en Branche 23 varient de 1 à 7, la classe de risque 7 étant la plus risquée. La classe de risque du fonds peut évoluer au fil du temps. La classe de risque la plus récente est disponible sur www.deltalloydlife.be. Ce document fait intégralement partie du règlement de gestion des fonds de la Branche 23 et des fiches information financière DL Strategy Non Fiscal, Scala Privilege, Scala Free Pension et Scala Executive.

Delta Lloyd Life SA, entreprise d'assurances agréée par la BNB (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que les branches d'assurances relevant du groupe d'activités non vie sauf assistance, dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire: 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB